

2012/4587 - Rives de Saône - Aménagement des rives de Saône sur 5 arrondissements : 1er, 2e, 4e, 5e et 9e - Tronçon complémentaire quais de l'Industrie - Opération 60074001 – Vote de l'opération et affectation complémentaire de l'AP 2009-3 - Programme 00012 – Signature d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique et versement d'une participation financière à la Communauté urbaine de Lyon sur le secteur quai de l'Industrie à Lyon 9e (Direction des Espaces Verts) (BMO du 25/06/2012, p. 1585)

Rapporteur : M. BUNA Gilles

M. BUNA Gilles, rapporteur : C'est une délibération qui porte sur l'aménagement des rives de Saône. Je ne rappelle pas le contexte, les 50 km ré-aménagés sur les deux rives, les huit séquences qui seront livrées d'ici la fin de l'année 2013, 16 séquences qui sont déjà engagées, livrées et qui seront livrées plus tard. Vous avez tous participé à des réunions sur les 4 premières séquences lyonnaises : le bas port Gillet, la promenade du défilé de Saône, le débouché de la passerelle du Palais de Justice, l'espace Kitchener-Marchand, le bas port Rambaud.

Vous aviez voté sur ces 4 séquences une AP en avril dernier pour un montant de 5,5 M€ et avec ces séquences on crée une continuité piétonne « marchable » d'une longueur de 11 km entre la Confluence et le pont Schumann. Aujourd'hui, on vous propose de voter les fonds pour un aménagement supplémentaire d'une longueur de 2,6 km entre le pont Schumann et l'Île Barbe. Le périmètre opérationnel de la séquence représente 7,1 ha entre le pont Schumann, la passerelle et les deux façades.

Le programme prévoit la création d'un cheminement mode doux ; la réduction à un sens de la circulation sur le quai Sédaillan entre les rue Rhin-Danube et Joannès Carret, ce qui veut dire que l'on ne passera plus sur les quais ; le maintien du double sens des bus sur les quais avec la création d'une voie dédiée dans le sens inverse de la circulation ; la mise en place d'un itinéraire entre les rues Rhin-Danube et Joannès Carret pour soulager le quai Gare d'Eau ; la mise en place de plateaux interfaces avec les lieux de centralité du quartier ; l'aménagement de places entre les quartiers traversant la Saône afin de créer des liaisons transversales fonctionnelles par exemple, avec la création du jardin des Trembles, un peu moins aquatique que prévu ; l'aménagement de séquences diversifiées au plus près de la rivière permettant des usages variés d'animations, de détente, de contemplation, de loisirs, de jeux sur 1,5 ha.

Le calendrier : lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre au deuxième semestre 2012 ; choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre début 2013 ; phases d'études préliminaires AP et APS en 2013 ; consultation de l'entreprise en 2014 ; démarrage prévisionnel des travaux en 2015 après la réalisation de la nouvelle voirie, je l'ai déjà cité, qui devrait capter le trafic de transit.

Le budget : pour les 16 sections de rives de Saône, il s'élève à 23 M€, dont 3 M€ pour la Ville de Lyon au titre de ses compétences –éclairage, espaces verts, maîtrise d'œuvre, sanitaires- et enfin extension de la vidéo protection.

Si vous êtes très curieux, vous irez voir à la fin de la délibération, le montant total des subventions Ville de Lyon dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage unique.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Monsieur le Maire, la Maison du Projet des Rives de Saône, augure mal de la suite de l'aménagement de ce projet.

Sur le plan esthétique, on ne peut qu'être déçu du résultat au regard des moyens financiers mobilisés. Nous demandons à ce qu'elle soit transférée en dehors de la commune, dès la séquence lyonnaise des travaux achevée.

Cette installation a poussé comme un champignon sans aucune information pour les riverains. Vous l'avez ensuite inauguré en « grande pompe » dans une opération pré-électorale à la veille des élections législatives et aux frais des contribuables.

Deux erreurs qui viennent s'ajouter à celle, plus grave, du choix de la sortie du parking Saint-Antoine sur la place d'Albon. C'est à notre sens une hérésie, une solution plus

compliquée techniquement, plus chère financièrement et surtout totalement illogique au regard des circulations sur le quai.

Je vous rappelle que les Rives de Saône est un projet que nous défendons. Une fois de plus, nous vous demandons davantage de concertation. Votre refus du dialogue est inadmissible sur un sujet aussi important pour la Presqu'île.

Mme GELAS Nadine : Monsieur le Maire, chers Collègues, je veux profiter de ce dossier et de cette nouvelle séquence des Rives de Saône pour souligner à nouveau l'ambition du projet, la célérité avec laquelle il est mené puisqu'au moins dans sa première partie, il sera achevé entre juin 2013 et la fin de l'année 2013 et aussi souligner l'adhésion à peu près totale de tous les Lyonnais et les Grands Lyonnais à ce projet. En témoigne la manière dont sont reçues les réunions de concertation et d'information où, en dehors de quelques questions sur les gênes occasionnées par les travaux, il y a plutôt une impatience de voir ce projet se réaliser.

Je voudrais aussi souligner que la Maison du Projet attire véritablement tous ceux qui veulent connaître ce projet. Il y a eu à la date du 29 juin, 4.500 visiteurs qui, à 99 %, ont manifesté un intérêt très positif, qui ont montré également cette impatience dont je parlais et finalement cette Maison du Projet dont on peut contester le prix mais dont le budget correspond à peu près à tout ce qui est consacré aux Maisons de Projet en pourcentage dans les autres grands projets d'urbanisme. Cette Maison du Projet suscite la curiosité. On peut ne pas l'aimer esthétiquement mais peut-être faut-il s'y habituer. En tout cas elle fait partie des œuvres artistiques qui jalonnent les Rives de Saône. On pourra peut-être la déplacer, et je suis sûre qu'à ce moment-là, tout le monde la réclamera !

M. LE MAIRE : S'il y a 99 % de satisfaits, on laissera le 1 % restant. Il ne faut pas trop en demander tout de même !

M. BUNA Gilles, Adjoint : Je n'ai rien à ajouter à cette heure là !

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)